L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 12 JUILLET 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 12 JUILLET.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations où on qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par C. E. Gluesby à Co—à la Bourse des Négociants et des Banquiers, des billets et effets d'occasion à sonner de $134,681. Voyez l'annonce, pour la description des billets.

Par G. De Pintet—à la Bourse des Négociants et des Banquiers, deux terrains avec améliorations, situés dans la Quatrième District, face à la rue Rose : dits terrains avec améliorations, situés au faubourg Avart, ville de Jefferson.

Par McComas & Co—à 10 heures, au potaux 26, entre les rues Thalia et Terpsichore, 200 pieds, qualités à jouir du chemin Vieille.

Par A. F. Bodenan—à 2 heures, rue du Cirque, entre Paydras et Lafayette, le fonds d'une boulangerie.—Et au No 33 de la rue Orravier, grenoises.

Par G. Vaissier—sur la Levée, au pied de la rue Lafayette, Sathes.

Par Montgomery & Bree—à leur salle d'encan, un assortiment général de nouveaux, tapis, glaces, tableaux, bal, batte de cadenas, &c.—Et une cavalerie de P. Lasse, rue Dauphine, beaux chevaux, mulets, buggies, &c.—Et au No 97 de la rue du Camp, chaises et berceuses.

Par Vincent & Co—au No 16 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et manufacturées.

Par John C. Bichon—au No 33 de la rue Bienville, marchandises sèches, habillements, chapeaux et "notions."

Par A. Fehler & Co—au No 32, rue du Camp, porcelaine, vaisselle et articles en marbre.—A neuf, bière mars anglais, vieux, &c.

Vente par les Gardiens du Port—ce jour à 1 heure.—MM. McComas & Co vendent 200 pieds, où mieux, à 10 heures et demie, au poteau No 20, entre les rues Thalia et Terpsichore, les District, au profit de qui il appartiendra, par ordre et sous la surveillance des gardiens du Port.

Revue Municipale.

Dans leur dernière séance les deux Conseils se sont occupés d'affaires importantes. Nous voyons avec regret qu'elles soient closes à la ville plus d'argent qu'elles ne pouvaient lui en rendre. Toutefois l'affaire des chemins de fer dans les limites municipales et ses environs a pour tout à fait établis et fixés et empêche que la ville en tirera un certain revenu. Il ne s'agit plus d'une ligne ou deux, ni même de trois ou quatre, mais d'un vaste réseau utilisant de rails 60 ou 36 rees de la cité. On en jugera par le tracé suivant, qui a été adopté par le bureau des assistants-aldermen et envoyé au bureau des aldermen pour qu'il y donne son concours.

La nouvelle ligne partira de l'intersection Canal et Peters et passera dans toutes les rues ci-après désignées : From, Poydras, Carroll, Perdido, Bienville, Nord-Peydras, côté sud de la Promenade, dans le centre de la rue Claiborne, jusqu'aux limites supérieures de la ville, ou jusqu'à la ligne supérieure de l'Avenue ; de là par le côté nord de la Promenade jusqu'à la rue Constantine, avec une simple voie par la côté sud de la Promenade, dans le centre de la rue Claiborne jusqu'à l'avenue Lafayette ; de là par le côté nord de la Promenade, dans le centre de la rue Claiborne, jusqu'à la rue Commune, point où les deux branches se réuniront jusqu'à la rue Pontchartrain, Canal et le point de départ Canal et Peters.

Un embranchement s'étendra du tronc principal par le côté sud-est de la rue Claiborne, Nord-Peydras, jusqu'à la rue Broad, de Broad à la rue Commune et par cette rue jusqu'au tronc principal, par le côté sud-est de Claiborne où il y aura connexion avec le tronc principal, rue Commune.

Une branche du tronc principal, par Claiborne à la rue Dauphine et par cette rue au Bayou St. Jean, le long du Bayou à la rue St-Pierre, et par cette rue au grand tronc, rue Claiborne.

Une branche du grand tronc, par la rue Claiborne aux Champs-Elysées jusqu'à la rue St-Claude et avenue Lafayette, de là gagnant rue Urquhart, Champs-Elysées et Claiborne.

Un quatrième embranchement par la rue Claiborne à la rue Esplanade jusqu'à la rue Hope, de Hope à Broad, Lapeyrouse et retour à Claiborne.

La ville aura tant par passager on tant sur les recettes brutes, se réservant le droit d'user du tronc principal et des embranchements pour d'autres branches que la ville pourrait faire construire, moyennant une juste indemnité donnée aux entrepreneurs dans la proportion raisonnable de la valeur des voies ferrées. Le privilége accordé durera vingt ans, après quoi toutes les lignes retourneront à la ville.

Comme ces divers droits de passage seront adjugés à l'encan à ceux qui offriront à la ville le plus gros bonus par passager ou le plus gros pourcentage sur les recettes brutes, il est probable que le droit de savoir si la ville prend bien ses précautions, car toute l'affaire reste soumise à l'appréciation des entrepreneurs qui offriront un prix en raison des facilités que la ville leur donne.

Mais ce projet n'est pas le seul. La Compagnie du Canal Carondelet a le privilége d'un bâbir, si elle veut, un chemin de fer de l'angle des rues Toulouse et Bassin au lac, sur les bords du canal et du Bayou St Jean.

M. H. P. Pilkerton demande, par un mémoire, la permission de changer l'emplacement de la ligne de la manière suivante :

Départ de l'encoignure Canal et Bassin pour suivre les rues Bassin, Claiborne, Avenue Carrollton, Bayou St Jean par une double voie ; là il y aurait connexion avec la ligne indiquée dans la charte de la compagnie rue Claiborne à la jonction de Bienville jusqu'à la rue Conti, Bassin et le point de départ, rue Canal.

Le mémoire a été référé au comité des rues et échevrondères.

D'après ces plans, on voit que la ville ne manquera pas de chemins de fer. Le réseau en sera complet. La plupart des rails devant être posés dans des rues où nos belles tarigues circulent sont la plupart des rues au-dessus de la rue des Remparts, surtout dans le Second et le Troisième District, nous n'avons aucune objection à faire valoir, comme ces divers projets. Seulement nous croyons que leur diversité doit amener forcément la fusion des compagnies, sans quoi il leur serait bien difficile pour ne pas dire impossible de s'entendre sur le service, les réparations ou l'entretien de ces lignes.

Nous espérons que ces grandes voies ferrées feront oublier le projet de *raser* la rue de Chartres et la rue Royale et qu'il ne sera plus question de cette énormité.

Les conseils persistent à vouloir faire réparer eux-mêmes les quais et les débarcadères de la ville, au lieu de les affermer dans l'état où ils sont. Nous l'avons dit et nous le répétons, c'est la plus mauvaise mesure qu'ils puissent prendre, car ces frais absorberont beaucoup plus de ressources que la ville n'en possède actuellement. Le mieux à faire des levées par petits tronçons est tenté une foule de capitalistes industriels qui, travaillant pour leur compte, eussent pu les réparer avec économie tout en donnant à la ville un revenu considérable. C'est été tout bénéfice. Nous ne connaissons pas qu'avec l'expérience du passé, on n'ait pas adopté ce moyen si simple, si prompt, de se créer des ressources sans bourse délier.

On persiste encore à vouloir pousser à la Cour Suprême des Etats Unis le procès contre la Compagnie des Steamers du Nord. Cependant, nous n'avons pas perdu tout espoir, car nulle résolution à cet égard n'a encore été votée, seulement l'affaire a été référée aux comités de finances des deux Bureaux. Elle retrouvait de droit aux comités judiciaires. Mais, un pareil cas, les comités de finances doivent l'emporter. Ils seront plus à même de savoir si, dans le cas où la procès serait perdu en dernier ressort, la ville pourrait payer les dommages fixés qui en seraient la conséquence. Ayant devant eux une perspective si sombre, il est possible que les comités de finances se prononcent contre l'appel. C'est ce qu'ils auraient de mieux à faire.

Autre dépense—Le coroner, qui est médecin, demande un chimiste ; les médecins de la ville démontrent aussi un chimiste pour servir aux enquêtes dans les cas d'empoisonnement ; et quand le chimiste sera nommé, il demandera lui-même un assistant ou un député-chimiste, et nous ne serons pas surpris si, dans quelques années, on nous trouve en certain nombre.

Quelque douloureux que puissent être les sacrifices que nous imposera le sort, allons pourvoyeurement au combat pour la cause sainte.

Nous sommes, il est vrai, en petit nombre, mais Dieu est puissant pour les faibles qui ont confiance en lui, et l'aide de toute l'Allemagne fidèle à la Confédération ne nous manquera pas. Bien que dans le moment je sois obligé de céder à la force supérieure et de me séparer de vous, je reste néanmoins au milieu de mon brave armée, où je me sentirai toujours en force, et j'espère, et Dieu bénit nos armes, revenir bientôt à mon poste.

J'ai forme confiance en votre fidélité et votre amour. De même que nous avons passé ensemble les heureux jours, nous resterons unis aussi dans les heures d'épreuve. A pleine confiance en moi, vous dont le bien a été constamment et sera toujours le but de mon efforts. Avec Dieu pour le droit !" Que ce soit là notre devise.

Donné, 16 juin 1866.

Nouvelles européennes.

Les Etats de l'Allemagne du Nord occupés par la Prusse sont placés sous une régime provisoire. Un des premiers actes de M. Hardenberg, commissaire prussien dans le Hanovre, a été de proclamer les intérêts de la Confédération, d'a lleurs, se sont éloignés avec le roi George, pour les remplacer par les secrétaires des divers départements. Les fonctionnaires garderont leurs emplois ; le ministère de la guerre est suspendu. Il est probable que la Saxe et l'Electorat recevront une organisation semblable. Les commissaires prussiens préparent immédiatement les élections pour le Parlement qui doit représenter la nouvelle fédération.

L'appel du deuxième ban de la landwehr, qui comprend tous les hommes après un service et âgés de moins de 40 ans, contrarie le mouvement électoral à un tel point que l'on se demande si les élections auront lieu.

A part quelques soldats du génie, toutes les troupes prussiennes régulières ont quitté Luxembourg, dont la garde est confiée à la landwehr.

Les Prussiens ont emporté tout ce qu'ils n'ont pu vendre ; toutes les munitions et les approvisionnements des arsenaux sont rentrés en Prusse. Il en est de même de Trèves. On dirait vraiment qu'ils ont abandonné le Luxembourg et la Moselle sans idée de retour.

La landwehr maintient avec la population.

Le *Moniteur prussien* annonce que le roi Guillaume a ordonné dans tout son royaume un jour solennel de prières qui a été fixé au 27 juin.

Le roi de Hanovre a adressé de son quartier-général de Gottingue une proclamation à son peuple, dans laquelle Sa Majesté rappelle à ses fidèles sujets qu'en quittant la capitale avec son fils pour rejoindre l'armée, il y a laissé comme gage de la confiance qu'il place en eux, les personnes de la reine et des princesses ses filles. Il leur enjoint de rester unis pour conjurer les vicissitudes des temps à venir, de lui rester fidèles, même sous la pression d'un joug étranger, et d'espérer avec lui que Dieu fera bientôt triompher les lois éternelles de la justice et du droit.

On mande de Carlsruhe, le 29 juin, que l'Autriche exige du gouvernement badois qu'il se joigne, sans condition, à l'action militaire fédérale, en le menaçant, s'il refuse, d'un morcellement du grand duché.

On parle de l'abdication probable du grand duc de Bade.

On dit que le roi de Saxe, maintenant à Prague, a l'intention d'abdiquer en faveur de son fils Albert.

Le chancelier autrichien, M. le comte Majlath, est arrivé à Pesth, et il a eu plusieurs entrevues avec M. Deak, pour décider si et comment la déclaration de guerre doit être notifiée à la diète hongroise.

ITALIE.

Voici la liste complète du nouveau ministère italien :

La baron Ricasoli, président du conseil, ministre de l'intérieur ;

M. Visconti-Venosta, ministre des affaires étrangères ;

M. le général de Pettinengo, ministre de la guerre ;

M. Depretis, ministre de la marine ;

M. Cordova, ministre du commerce ;

M. Jacini, ministre des travaux publics ;

M. Borgatti, ministre de la justice ;

M. Berti, ministre de l'instruction publique ;

M. Scialoja, ministre des finances ;

Le général de La Marmora, ministre sans portefeuille, attaché à la personne du roi.

Le roi d'Italie a reçu l'ancien dictateur de la Hongrie, M. Kossuth. On en conclut que l'émigration hongroise va se mettre à l'œuvre pour mettre toute l'Autriche sur la division du côté de la Hongrie. Cependant les renseignements de Pesth n'accusent pas une bien grande agitation. Le désir de la guerre est manifeste. Il est probable que la Saxe et l'Electorat recevront une organisation semblable. Les commissaires prussiens préparent immédiatement les élections pour le Parlement qui doit représenter la nouvelle fédération.

L'appel du deuxième ban de la landwehr, qui comprend tous les hommes après un service et âgés de moins de 40 ans, contrarie le mouvement électoral à un tel point que l'on se demande si les élections auront lieu.

A part quelques soldats du génie, toutes les troupes prussiennes régulières ont quitté Luxembourg, dont la garde est confiée à la landwehr.

Les Prussiens ont emporté tout ce qu'ils n'ont pu vendre ; toutes les munitions et les approvisionnements des arsenaux sont rentrés en Prusse. Il en est de même de Trèves. On dirait vraiment qu'ils ont abandonné le Luxembourg et la Moselle sans idée de retour.

La landwehr maintient avec la population.

Le *Moniteur prussien* annonce que le roi Guillaume a ordonné dans tout son royaume un jour solennel de prières qui a été fixé au 27 juin.

Le roi de Hanovre a adressé de son quartier-général de Gottingue une proclamation à son peuple, dans laquelle Sa Majesté rappelle à ses fidèles sujets qu'en quittant la capitale avec son fils pour rejoindre l'armée, il y a laissé comme gage de la confiance qu'il place en eux, les personnes de la reine et des princesses ses filles. Il leur enjoint de rester unis pour conjurer les vicissitudes des temps à venir, de lui rester fidèles, même sous la pression d'un joug étranger, et d'espérer avec lui que Dieu fera bientôt triompher les lois éternelles de la justice et du droit.

On mande de Carlsruhe, le 29 juin, que l'Autriche exige du gouvernement badois qu'il se joigne, sans condition, à l'action militaire fédérale, en le menaçant, s'il refuse, d'un morcellement du grand duché.

On parle de l'abdication probable du grand duc de Bade.

On dit que le roi de Saxe, maintenant à Prague, a l'intention d'abdiquer en faveur de son fils Albert.

Le chancelier autrichien, M. le comte Majlath, est arrivé à Pesth, et il a eu plusieurs entrevues avec M. Deak, pour décider si et comment la déclaration de guerre doit être notifiée à la diète hongroise.

ITALIE.

Voici la liste complète du nouveau ministère italien :

Le